

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

**ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 374

présenté par

Mme Laernoès, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux,
Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

à l'amendement n° 331 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer alinéa suivant :

« 3° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 592-1, après la première occurrence du mot : « nucléaire »,
sont insérés les mots : « , dénommée « Autorité indépendante de sûreté nucléaire et de
radioprotection » , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement entend supprimer l'ajout opéré par les sénateurs pour inscrire le caractère
indépendant de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection directement dans son intitulé.

Si l'inscrire dans son nom ne permet pas d'assurer que ce terme garantisse à lui seul une véritable
indépendance, en revanche vouloir le retirer est un signal très mauvais et inquiète sur les intentions
du gouvernement et de la majorité concernant les missions de la nouvelle autorité.